

**1 Commande Publique**  
**1.1 Marchés publics**

N° 210-2023

**DECISION DU MAIRE**

**Attribution du marché « démolition totale d'une maison et de son annexe au 81 Route de Lisieux »**

**Le Maire de la ville de PONT-AUDEMER,**

**VU** l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° ;

**VU** la délibération du conseil municipal n° 101-2022 en date du 14 décembre 2022, rendue exécutoire le 16 décembre 2022, déléguant à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quel que soit la variation qu'ils entraînent par rapport au montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Considérant** la procédure de commande publique pour le marché « démolition totale d'une maison et de son annexe au 81 Route de Lisieux » lancée en procédure adaptée, avec une date limite de remise des offres fixée au jeudi 05 octobre 2023 ;

**Considérant** les dix offres reçues dans les délais ;

**Considérant** que les offres ont été analysées conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir : 70 points pour le prix des prestations et 30 points pour la valeur technique (d'une part, la méthodologie et les moyens mis en œuvre pour la réalisation des travaux, d'autre part, les mesures prises visant à la protection de l'environnement notamment les dispositions envisagées pour la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets) ;

**Tenant compte** du rapport d'analyse des offres et plus précisément du classement des offres suivant :

1. PAPREC METAL DECONSTRUCTION OUEST avec 88,00 points,
2. LENNUYEUX LEFOLL SAS avec 77,78 points,
3. SA VARENDEVILLAISE DE TRAVAUX PUBLICS avec 72,99 points,
4. TERRASSEMENT TP CREVEL avec 72,59 points,
5. NORMANDIE DESAMIANTAGE DEMOLITION ENVIRONNEMENT avec 70,95 points,
6. SARL HAUTE NORMANDIE TRAVAUX PUBLICS avec 67,69 points,
7. EPC DEMOSTEN avec 51,00 points,
8. SARL A3D avec 41,80 points,
9. ARES ENVIRONNEMENT avec 41,55 points,
10. LESUEUR TP avec 30,69 points,

**Considérant** l'avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le lundi 16 octobre 2023 ;

## DECIDE

**Article 1 :** De tenir compte de l'avis des membres de la Commission d'Appel d'offres et d'attribuer le marché de « démolition totale d'une maison et de son annexe au 81 Route de Lisieux » à la société PAPREC METAL DECONSTRUCTION OUEST dont le siège social est situé Rue de la Pierre Gaillarde – 76350 OISSEL et est enregistré sous le SIRET 410529382 00088.

**Article 2 :** Le marché est à prix global et forfaitaire comme défini dans l'acte d'engagement. Le montant total s'élève à 26 390,00 € HT soit 31 668,00 € TTC.

**Article 3 :** L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service. Les délais d'exécution du marché sont fixés dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières avec une durée d'exécution de deux mois, hors période de préparation.

**Article 4 :** Ces prestations sont régies par les dispositions des documents contractuels du marché.

**Article 5 :** Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Receveur Municipal pour exécution chacun en ce qui le concerne, et le marché sera notifié à l'entreprise attributaire du marché.

**Article 6 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et informe que cette dernière peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Fait à PONT-AUDEMER, le 26 octobre 2023

Le Maire,

Alexis DARMOIS

